



Avis aux opérateurs économiques

Objet : Avis modificatif aux opérateurs économiques du 25/11/24 relatif à la plateforme de gestion des certificats de conformité (COCs)

Suite à l'avis du 25/11/24 relatif à l'application de la nouvelle plateforme de gestion des certificats de conformité (COCs), et aux demandes de plusieurs associations professionnelles pour proroger le délai d'entrée en application de ladite plateforme au 15/01/2025, le Ministère de l'Industrie et du Commerce répond favorablement à cette requête.

Ainsi, il est porté à la connaissance des opérateurs économiques que lors de cette période de transition, les importateurs ont le choix d'utiliser ladite plateforme ou passer par les organismes de contrôle agréés.

Par ailleurs, il convient de signaler que seuls les certificats de conformité émis via la plateforme seront acceptés à partir du 15 janvier 2025.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce, via la Direction Générale du Commerce et les Délégations provinciales et régionales du Ministère, est disposé à tenir des réunions de clarification avec les opérateurs rencontrant des difficultés pour l'utilisation de la plateforme de gestion des CoCs.

